



RECU EN PREFECTURE

Le 30 juin 2023

VIA DOTELEC - S2LOW

025-212500565-20230622-D00720710-DE

Publié le : 30/06/2023

EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 22 Juin 2023

Le Conseil Municipal, convoqué le 15 juin 2023, s'est réuni à l'hôtel de Ville de Besançon

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

Étaient présents :

Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY (à partir de la question n°4), Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO (à partir de la question n°4), Mme Nathalie BOUVET, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE (à partir de la question n°5), Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH, M. Sébastien COUDRY (à partir de la question n°3), M. Philippe CREMER, M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLILOLO, Mme Sadia GHARET (à partir de la question n°3, après le vote des amendements), M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE (à partir de la question n°3, à partir du vote de l'amendement n°5), Mme Valérie HALLER (à partir de la question n°3 et jusqu'à la question n°48 incluse), M. Pierre-Charles HENRY (à partir de la question n°6), M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE (à partir de la question n°17), Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME, Mme Agnès MARTIN, M. Saïd MECHAI, Mme Carine MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI (à partir de la question n°3 et jusqu'à la question n°17 incluse), M. Jean-Hugues ROUX (à partir de la question n°5), Mme Juliette SORLIN (à partir de la question n°3 et jusqu'à la question n°41 incluse), M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Claude VARET (jusqu'à la question n°6 incluse), Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN (à partir de la question n°5), Mme Christine WERTHE.

Secrétaire :

M. André TERZO.

Étaient absents :

Mme Anne BENEDETTO, M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Fabienne BRAUCHLI, M. Cyril DEVESA, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Marie ZEHAF.

Procurations de vote :

M. Guillaume BAILLY à Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n°3 incluse), Mme Anne BENEDETTO à M. André TERZO, M. Kévin BERTAGNOLI à Mme Elise AEBISCHER, M. François BOUSSO à M. Nathan SOURISSEAU (jusqu'à la question n°3 incluse), Mme Fabienne BRAUCHLI à Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE à M. Hasni ALEM (jusqu'à la question n°4 incluse), M. Sébastien COUDRY à Mme Julie CHETTOUH (jusqu'à la question n°2 incluse), M. Cyril DEVESA à M. Anthony POULIN, Mme Valérie HALLER à M. Benoît CYPRIANI (jusqu'à la question n°2 incluse), Mme Valérie HALLER à M. François BOUSSO (à partir de la question n°49), M. Pierre-Charles HENRY à Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n°5 incluse), M. Jean-Emmanuel LAFARGE à Mme Annaïck CHAUVET (jusqu'à la question n°16 incluse), Mme Marie-Thérèse MICHEL à M. Aurélien LAROPPE, Mme Karima ROCHDI à Mme Agnès MARTIN (à partir de la question n°18), M. Jean-Hugues ROUX à Mme Carine MICHEL (jusqu'à la question n°4 incluse), Mme Juliette SORLIN à Mme Frédérique BAEHR (jusqu'à la question n°2 incluse), Mme Juliette SORLIN à Mme Julie CHETTOUH (à partir de la question n°42), Mme Claude VARET à M. Ludovic FAGAUT (à partir de la question n°7), Mme Sylvie WANLIN à M. Abdel GHEZALI (jusqu'à la question n°4 incluse), Mme Marie ZEHAF à M. Nicolas BODIN.

OBJET : 24 - Subventions de fonctionnement aux radios locales associatives

Délibération n° 2023/007207

Subventions de fonctionnement aux radios locales associatives

Rapporteur : Mme Anne VIGNOT, Maire

	Date	Avis
Commission n° 1	08/06/2023	Favorable unanime

Résumé :

Chaque année, la Ville de Besançon attribue une subvention de fonctionnement aux radios locales bisontines ayant un statut associatif, une fréquence hertzienne attribuée par l'Arcom et présentant un projet susceptible d'être accompagné par la Ville de Besançon.

Les propositions qui suivent concernent les radios qui répondent à ces critères et qui ont déposé un dossier de demande de subvention auprès de la Direction de la Communication pour l'année 2023 :

	Subvention obtenue en 2022	Propositions 2023
Radio Bip	4 420 €	4 420 €
RCF Besançon	4 420 €	4 420 €
Radio Sud	4 420 €	4 420 €
Radio Campus	4 420 €	4 420 €
Radio Shalom	4 420 €	4 420 €

I - Radio Bip (96.9 FM)

Radio Bisontine Indépendante et Populaire (Radio Bip) est une radio associative à vocation locale et régionale créée en 1977. Sa ligne éditoriale est centrée sur les droits humains, elle donne la parole, de manière équilibrée, à la population bisontine, ses élus, institutions et associations. La radio compte 2 salariés, 46 bénévoles, 46 adhérents et 1 emploi aidé. Profondément ancrée dans le paysage bisontin, elle est aujourd'hui le média indépendant le plus suivi du Grand Besançon. Avec plus de 11 millions de personnes par an (tout canal confondu) qui écoutent, regardent et lisent l'ensemble des supports. Grâce à son canal vidéo Média 25, elle a mis en place des partenariats de transmission en direct de manifestations culturelles, éducatives et sportives ; plusieurs transmissions ont été effectuées sur les réseaux sociaux. Elle crée des documentaires radiophoniques et vidéos avec le projet de les diffuser à travers les réseaux de distribution nationales. Elle mène des actions éducatives et culturelles, des actions en faveur de l'environnement, du développement local, de l'intégration et de la lutte contre les discriminations. 80 % des programmes diffusés ont été produits dans leur studio d'enregistrement. La part consacrée à l'information et son traitement est entièrement réalisée par leurs journalistes. En 2023, elle souhaite diversifier ses ressources, gagner plus d'indépendance financière et développer davantage le "canal écrit" avec la publication d'un magazine "Ukraine" qui reprendra l'ensemble des événements couverts par leur journaliste grand reporter qui s'est rendue sur place pendant 2 mois. Elle souhaite également renforcer le contenu journalistique et, à cet effet, plusieurs campagnes pour l'accueil et la formation de reporters photographes bénévoles seront lancées.

II - RCF Besançon (88.6)

Radio Chrétienne en France est une radio associative généraliste tout public d'inspiration chrétienne créée en 1991. Elle accomplit une mission sociale de proximité et s'attache en particulier à promouvoir le respect des droits de l'homme et la solidarité entre les personnes et les peuples, à favoriser les échanges interculturels et interreligieux, à sensibiliser le public dans les domaines culturel, social, familial, humanitaire et à tout ce qui favorise la communication de proximité et le développement local. Avec 7 émetteurs, les émissions sont diffusées sur les secteurs de Besançon, Pontarlier, Vesoul, Maïche, Belfort, Montbéliard et Morteau. Elle développe des actions éducatives et culturelles en proposant plusieurs émissions régulières et en ouvrant son antenne à plusieurs structures locales qui ont animé eux-mêmes des émissions régulières. Elle ouvre également son antenne à des associations de lutte contre les discriminations et en faveur de l'environnement ainsi que du développement local. Elle produit 4h13 d'émissions locales du lundi au vendredi, 4h51 le samedi et 4h09 le dimanche et participe régulièrement aux émissions du programme national de RCF. En 2023, la radio a été sélectionnée par l'Arcom pour faire partie des 13 radios qui vont émettre en DAB+ sur l'allotissement "Besançon étendu". Ce nouveau mode de diffusion sera en parallèle avec la FM. Elle souhaite également installer du matériel vidéo dans ses studios.

III - Radio Sud (101.8 FM)

Radio Sud est une radio de proximité qui édite et diffuse des programmes à vocation sociale et culturelle. Créée en 1983, elle compte 5 CDD, 47 bénévoles, 55 adhérents et 4 emplois aidés. Sa programmation, 7 jours/7, est à 80 % généraliste et 20 % interculturelle pour promouvoir le lien social en direction des publics issus de l'immigration. Elle propose quotidiennement plusieurs émissions d'informations locales portant sur les thématiques écologiques, sociales, notamment l'accès aux droits, le vivre ensemble, la lutte contre le racisme et l'antisémitisme, l'homophobie, la lutte contre les violences conjugales, l'accès au logement. Elle assure la promotion des acteurs locaux des champs artistiques, politiques, associatifs et institutionnels en permettant de mettre en valeur leurs missions et leur travail. Elle propose des flashs d'information nationaux et internationaux toutes les heures et plusieurs magazines hebdomadaires animés par des bénévoles sur des thématiques diversifiées (santé, environnement, social, histoire locale, politique, culture). Elle permet de donner la parole aux personnes du quotidien, en difficulté sociale qui évoquent leurs histoires personnelles. En 2023, elle va mettre en œuvre la diffusion en DAB+ et pour son 40^{ième} anniversaire, elle a organisé un concert avec l'Orchestre National de Barbès.

IV - Radio Campus (102.4 FM)

Radio Campus est une radio généraliste de proximité visant à informer, animer le campus universitaire et favoriser l'expression locale, associative, institutionnelle et individuelle. Créée en 1997, elle compte 4 salariés, 1 CDD, 1 emploi intermittent, 65 bénévoles et 65 adhérents. Les programmes, intégrant plus de 80 bénévoles dont plus de 50 % d'étudiants et mêlant musiques actuelles et rédactionnels, sont diffusés 24h/24, 7j/7 (8 760 h de programmes et plus de 600 intervenants extérieurs par an). Leur régie mobile leur permet de réaliser des émissions en direct de nombreux lieux ou événements à travers toute la région (environ 40 plateaux sont prévus par an). Leur site internet "campusbesancon.fr" propose de nouveaux contenus et de nouvelles fonctionnalités (podcasts, système intuitif, vidéos courtes, affichage des titres...) permettant de diffuser une offre inédite en complémentarité avec celles en FM et DAB. En mai 2022, elle a postulé à l'appel à candidatures FM, lancé par l'Arcom, sur l'agglomération de Belfort Montbéliard ; cette antenne leur permettra, en 2023, de lier les campus universitaires et de créer des interactions entre les territoires. Des chroniques et des émissions partagées seront composées, en lien avec leurs partenaires institutionnels, associatifs, qui permettront de valoriser de nombreuses initiatives étudiantes ou d'éducation aux médias. Leurs objectifs pour 2023 sont de permettre au plus grand nombre d'étudiants de s'exprimer librement à travers leur antenne, de défendre les valeurs sociétales de leur projet associatif par la jeunesse dans chaque niveau d'enseignement (lutte contre les discriminations, environnement, culture...). Elle va également organiser, pour la 3^{ème} année, le concours régional du meilleur podcast étudiant afin de dénicher de nouveaux talents.

V - Radio Shalom (99.5)

Radio Shalom Besançon est une radio locale qui structure ses actions autour de 3 axes majeurs : se faire l'écho de l'actualité bisontine et de son agglomération en travaillant avec tous les acteurs, qu'ils soient culturels, économiques, sociaux, politiques ou associatifs, participer au dynamisme local en collaborant avec les autres radios associatives de Besançon et de Franche-Comté, assurant la présidence de la fédération des radios associatives de Franche-Comté et transmettre le patrimoine du judaïsme dans un esprit de tolérance grâce à une programmation mettant l'accent sur la culture, l'histoire et la musique juive. Créée en 2008, elle compte 13 bénévoles et 3 emplois aidés. La station émet 24h/24h et 7j/7 avec 6 h de direct par jour pour informer sur les actualités locales et régionales. Elle mène des actions de formation professionnelle et à travers ses émissions journalières, elle mène également, des actions éducatives et culturelles, des actions en faveur de l'environnement, du développement local, de l'intégration et de la lutte contre les discriminations. En 2023, elle prévoit tout un ensemble d'émissions à destination des auditeurs bisontins et du Grand Besançon : agenda culturel, rendez-vous associatifs, suivi des différents festivals et colloques, promotion des spectacles, diffusion de conférences sur les thématiques du racisme et des discriminations en partenariat avec la LDH, la LICRA et l'Amitié judéo-musulmane, émissions communes avec Radio Sud et RCF. Elle continuera de développer ses relations avec le Téléthon, la Rodia et les différents festivals régionaux. Elle envisage de mettre en place des conférences et des concerts en association avec l'AJMF et le Relais méditerranéen.

En cas d'accord, la dépense sera prise en charge sur la ligne de crédit 65.023.6574.0022103.00300

A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention de 4 420 € à chacune des cinq radios locales bisontines mentionnées dans le présent rapport au titre de l'année 2023.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 54

Contre : 0

Abstention* : 0

Conseiller intéressé : 0

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

Le Secrétaire de séance,

Pour extrait conforme,
La Maire,



André TERZO,
Conseiller Municipal Délégué



Anne VIGNOT